

Lancement d'une campagne de bancarisation dans l'UEMOA: faire en cinq ans trois fois mieux qu'en cinquante ans.

Agossou Jacques Gansinhoundé
Cadre supérieur en Informatique, Banque et Finance
<http://bpt2020.afrikblog.com>
gansinhounde@yahoo.fr
Cotonou, septembre 2010

Introduction

Le Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest a procédé, le 23 septembre 2010 au lancement officiel d'une vaste campagne de communication destinée à la promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux dans les huit (8) Etats de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine. Il inscrit cette initiative dans la suite du chantier de modernisation des systèmes et moyens de paiement de l'Union entamé depuis mars 1999 par l'institut d'émission. L'objectif clairement affiché par le Gouverneur pour cette campagne est l'atteinte en 2015 d'un taux de bancarisation de 20%. Actuellement, ce taux est en moyenne de 5%.

Il s'agit ni plus ni moins d'un véritable défi que le Gouverneur de la BCEAO lance au secteur bancaire de l'Union, qui après cinquante ans d'existence n'a pu conquérir que 5% de la population. La méfiance des agents économiques vis-à-vis des moyens de paiement scripturaux n'est plus à démontrer. Le secteur bancaire pourra-t-il relever ce défi ? En a-t-il les moyens ? En a-t-il la volonté ? Au-delà de cet objectif, la bancarisation de masse est-elle possible dans l'UEMOA ? Ce sont là quelques questions importantes auxquelles nous essayerons de répondre.

Situation actuelle

Bref aperçu

L'UEMOA souffre d'un très faible taux de bancarisation et d'utilisation des moyens de paiement scripturaux. Le taux de bancarisation est estimé à 5% en moyenne. Les services bancaires sont peu utilisés.

Le réflexe fiduciaire est la chose la mieux partagée en matière de règlement des transactions et de gestion du revenu dans les huit pays membres de l'espace communautaire. Les pièces et billets de banque sont prioritaires et sont nettement mieux acceptés, quelque soit le montant en jeu. Dans certains pays comme le Bénin, les pièces et monnaies ne sont d'ailleurs acceptés que lorsqu'ils sont relativement neufs. Un peu usés, ils sont considérés comme sans valeur et refusés. On veut le neuf. On veut palper son billet ou tâter sa pièce, s'assurer qu'il est là, en « bon état » et qu'on peut le garder pour longtemps. Les signes monétaires ne

sont pas seulement un moyen de paiement, ils sont aussi des valeurs à conserver en « bon état », à portée de main.

Le chèque n'a pas la cote, encore moins la lettre de change ou le billet à ordre. Les moyens de paiement scripturaux paraissent crédibles pour peu d'agents économiques. Ils n'y voient qu'un papier sans valeur. Ils n'ont pas confiance. Rien ne leur prouve que ces documents joliment conçus et signés ne seront pas remis en cause au moment de l'encaissement. Des exemples de mauvaise surprise ne manquent d'ailleurs pas pour les conforter dans leur crainte et leur position de refus d'adhérer au paiement scriptural.

Quelques éléments d'explication

Cette situation lugubre s'explique par plusieurs facteurs à savoir:

- L'environnement économique n'est pas favorable à une forte pénétration des services bancaires. L'activité économique formelle se limite quasiment aux villes capitales des pays membres de l'Union. Le secteur informel constitue l'essentiel du tissu économique ;
- Les infrastructures (route, électricité, téléphone, etc) sont quasi-inexistantes dans les campagnes et dans de nombreuses villes. L'élargissement du réseau bancaire est de ce fait contenu dans un périmètre restreint ;
- Le faible niveau de scolarisation ne favorise ni la compréhension des termes du contrat de création de compte, ni l'utilisation des moyens de paiement scripturaux libellés en langue française ;
- La non répression des violations des dispositions juridiques encadrant l'émission des moyens de paiement scripturaux n'encourage nullement leur utilisation ;
- Les difficultés de mise en application de certains règlements et lois par les États membres créent un handicap important à la promotion des services bancaires ;
- Les faillites bancaires successives des années 80 ont créé des chocs psychologiques assez graves dont certaines populations ne se sont pas encore départies. La prolifération de la finance informelle qui s'en est suivie ne s'est pas estompée.

En dépit de tous ces facteurs qui constituent des entraves à la bancarisation (de masse), l'espoir est permis. L'objectif de 20% de taux bancarisation en 2015 fixé par le Gouverneur est loin d'être une utopie. Il s'agit d'un objectif raisonnable, d'un objectif qu'on pourrait qualifier de modeste au regard du potentiel qui existe.

Potentiel existant

Le secteur bancaire de l'UEMOA a largement les moyens nécessaires pour l'atteinte de l'objectif de 20% de taux de bancarisation d'ici à 2015. Les moyens sont disponibles et les besoins des populations sont immenses.

Les moyens

Le projet de modernisation des systèmes de paiement entrepris depuis une dizaine d'années a doté le secteur bancaire d'infrastructures techniques dimensionnées pour gérer d'importants flux financiers en toute sécurité. Ces réalisations ont été rappelées par le Gouverneur et se présentent comme suit :

- un Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA), pour les paiements d'importance systémique, notamment les virements de trésorerie et les règlements des opérations de bourse ainsi que de la dette publique. Ce système est opérationnel depuis juin 2004 ;
- le Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA), pour les paiements de masse. Ce système concerne les virements de petits montants, les chèques, les prélèvements et les effets de commerce. SICA-UEMOA a démarré ses activités de manière progressive dans les pays de l'Union sur la période de 2005 à 2007 ;
- un système régional de paiement par carte interbancaire, piloté par le secteur bancaire, sous l'impulsion de la BCEAO. Entré en production le 12 juin 2007, avec cinq (05) banques, il concerne à ce jour près de 90 membres affiliés au Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA), dont 58 établissements de crédit effectivement connectés à ce système. Des dispositions sont en cours pour la connexion, dans un avenir proche, de toutes les banques de l'Union.
- Le fonctionnement de ces nouveaux systèmes est sous-tendu par un cadre juridique rénové et la mise en production d'une nouvelle centrale des incidents de paiement plus performante, dont le lancement officiel a eu lieu à Lomé le 08 juillet 2010, en présence des dirigeants des banques et établissements financiers de l'Union.

Toutes ces infrastructures permettent d'améliorer la qualité et la célérité des services bancaires. Elles ouvrent des perspectives importantes en terme d'innovation. Les services bancaires de masse sont envisageables. Le mobile banking à grande échelle pourrait être une réalité. A cet égard, le grand essor de la téléphonie mobile dans les pays membres de l'Union est un formidable atout qui reste à mettre à profit.

La consolidation de l'assise financière des institutions bancaires à travers le relèvement du capital social¹ en cours actuellement dans l'UMOA² est également un point positif. L'échéance est fixée au 31 décembre 2010 aux banques qui devront à cette date, avoir un capital social minimum de 10 milliards FCFA. Bien que le point fait par la Commission bancaire de l'UMOA au 31 décembre 2008³ ne donne pas une image reluisante de l'état de respect de cette exigence par les banques, il est à souligner qu'à terme, tous les établissements sont tenus de s'exécuter sous peine de sanction de l'autorité de régulation. Le relèvement du capital donnera aux banques les moyens nécessaires pour une politique commerciale plus offensive. Elles pourront envisager avec plus de sérénité l'expansion de leurs activités et donc atteindre plus de populations.

Les besoins

Les besoins des populations en services bancaires sont importants. L'existence et la « prolifération » depuis 1990 des institutions de microfinance dans la zone UEMOA ont permis de préparer une frange importante de la population à la consommation

¹ Par avis n°01/2007/RB du 02 novembre 2007, le Conseil des ministres de l'UMOA a décidé de relever le capital social minimum applicable aux banques et établissements financiers de l'Union à 10 milliards et 3 milliards respectivement.

² UMOA et UEMOA sont deux communautés qui existent parallèlement. La seconde devant absorber la première à terme. Elles regroupent les même pays.

³ Rapport annuel 2008 de la Commission Bancaire de l'UMOA

des services bancaires. Il reste aux banques à adapter leurs services et leur marketing à cette frange de personnes plus ou moins fragiles financièrement mais bancarisable.

Les campagnes commerciales lancées individuellement par les banques pour susciter l'ouverture de comptes et collecter de l'épargne au niveau de l'ensemble de la population sont souvent des réussites. L'exemple au Bénin de la récente campagne de Ecobank en pleine période euphorique de « placement d'argent » au taux mirobolant est une illustration de l'envie des populations à bénéficier de services bancaires. En effet, cette campagne a permis au groupe panafricain de collecter plus de 6 milliards de dépôt⁴ auprès des populations béninoises. Cela tient certes au potentiel marketing de la banque mais aussi au besoin incommensurable en services bancaires de base de ces populations.

La volonté de bancariser

Au niveau du secteur bancaire

La volonté de bancariser ne fait pas de doute tant au niveau des autorités monétaires que des principaux acteurs du secteur bancaire. Le problème se situe au niveau de la prise en charge du coût. La bancarisation de masse a un coût. Les banques ne peuvent pas le supporter seules. Elles sont avant tout des entreprises commerciales avec un objectif impératif de rentabilité. La bancarisation de masse n'est pas rentable, du moins pas à court terme. Le coût immédiat ne peut être supporté par les seules banques. Il ne peut l'être non plus par l'institut d'émission, d'où la nécessité d'un accompagnement des Etats.

Au niveau des Etats

Les pouvoirs publics ont un rôle important dans un processus de bancarisation de masse. La bancarisation en elle-même n'est pas une activité rentable pour les institutions bancaires. Elles constituent un investissement pour un futur plus ou moins lointain. Il appartient aux Etats de proposer des mécanismes appropriés pour inciter les banques à consentir le sacrifice nécessaire. La question de la volonté des Etats de l'Union mérite d'être posée.

En effet combien sont-ils parmi les huit Etats, à mettre réellement en œuvre les mesures édictées dans la directive portant mesures de promotion de la bancarisation et des moyens de paiement scripturaux dans l'UEMOA prise depuis 2004 ? Cette directive a été transposée en loi dans la plupart des pays mais leur mise en application effective reste à prouver. Au Bénin par exemple, la mise en application de l'article de cette loi, relative au virement bancaire des salaires des fonctionnaires s'est heurtée au refus des centrales syndicales en 2006. Plus rien n'a été initié depuis lors.

Quelles sont les mesures prises par les gouvernements pour insuffler une véritable dynamique à la bancarisation ? Les Etats sont-ils prêts à accompagner, si nécessaire financièrement, le processus de bancarisation ? Ce sont là quelques interrogations qui méritent d'être prises en compte.

⁴ Propos de responsables de l'institution diffusés dans les médias locaux.

Conclusion

En guise de conclusion, il nous paraît important de revenir sur le contenu de la campagne de bancarisation de l'institut d'émission. Le Gouverneur de la BCEAO a décliné une campagne de communication qui vise en gros trois cibles principales⁵ :

- *la cible primaire est constituée du grand public,*
- *la cible secondaire est composée des banques, des établissements financiers, des systèmes financiers décentralisés, de la presse, des parlementaires, des universitaires et des professionnels du droit,*
- *la cible tertiaire comprend les gouvernements, les pouvoirs publics ainsi que les autorités religieuses et coutumières.*

Ce ciblage nous paraît bien à propos. Si la cible tertiaire est convaincue de l'utilité et de la nécessité de procéder à une bancarisation de masse, le processus connaîtra une évolution certaine. Les corps constituant la cible secondaire notamment les acteurs financiers sont probablement convaincus de l'utilité de la bancarisation, reste à en définir le cadre. La cible primaire sera la plus difficile à convaincre. Elle a besoin d'être motivée pour adhérer au processus. Le tout ne suffira pas de lui demander de déposer son revenu à la banque ; encore faudrait-il que cela lui serve à quelque chose de concret.

Le Gouverneur de la Banque Centrale a clairement indiqué son ambition : 20% de taux de bancarisation en 2015. Après cinquante ans d'activité bancaire, ce taux est de 5%. Les cinq prochaines années doivent permettre à l'UEMOA de faire trois mieux. Quelque soit la qualité de la campagne de communication engagée, le résultat ne sera pas atteint si le secteur bancaire ne « joue » pas franchement le jeu. L'objectif est raisonnable et les moyens existent.

Mais 20% de taux de bancarisation n'est pas encore la bancarisation de masse. Cette dernière ne peut absolument pas être une réalité sans l'accompagnement effectif des différents gouvernements.

⁵ Extrait de l'article de presse de lanouvelletribune.info